



PERIMETRE

Quand le bâtiment va !

AUTO NIVELANT AUTO PLACANT SUPER PLASTIFIANT



FLUIDICIM

PROPRIETES

FLUIDICIM est un **adjuvant liquide** de la classe des **super plastifiants/haut réducteur d'eau**.

FLUIDICIM permet d'obtenir des **bétons fluides** à très fluides pouvant être **pompés** sans **aucun risque de ségrégation**.

Le béton malaxé au **FLUIDICIM** **facilite la mise en place** et le **nivellement** en améliorant la **maniabilité**, la **compacité**, l'**homogénéité** et l'**enrobage** des armatures. **FLUIDICIM** offre ainsi un **gain de temps** et d'**énergie** considérable tout en protégeant le béton **des risques de fissuration**.

Pour exemple avec l'adjonction de 1 litre de **FLUIDICIM** pour 6 m³ de béton S2 élaboré avec du gravier concassé 16-22 et sans fine, on obtient des performances S4 au cône.

L'utilisation du **FLUIDICIM** est adapté pour les **fondations**, **radiers**, **planchers hourdis** et les **bétons de sol pompés** sur longues distances selon DTU 21 des travaux de bétons.

MISE EN ŒUVRE

Pour une toupie de 6 m³ de béton :

Incorporer directement 1, 5 litres **FLUIDICIM** dans la toupie. Malaxer environ **10 minutes** à grande vitesse (attendre que le béton ne retombe plus des parois de la toupie et que le bruit soit régulier).

Utilisation à la bétonnière :

Incorporer 20 à 25 ml pour un sac de 35 kg de ciment.

NB : ATTENTION AU BETON SEC

Il est très important de bien vérifier la **traçabilité du béton** entre sa conception et sa livraison sur le chantier. Si le délai de livraison est **supérieur à 30 minutes**, l'effet du produit sera fortement altéré. Pour un rendement optimal, il est préférable d'ajouter **FLUIDICIM** lors de la **préparation du béton en centrale**.

TRES IMPORTANT : Pour les éléments porteurs comme les linteaux ou les poteaux armés, l'adjonction de **FLUIDICIM** doit **impérativement** être réalisée en centrale à béton afin de conserver les résistances maximales du béton.

SECURITE D'EMPLOI

S13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour les animaux.

S20/21 : Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

S36/37/39 : porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux et du visage.

S45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer la fiche technique).

S62 : En cas d'ingestion, ne pas vomir, consulter immédiatement un médecin et lui montrer la fiche technique.

ATTENTION CRAINT LE GEL : L'aspect du produit n'est pas modifié mais l'efficacité devient nulle.



1164

Ddp N°5150
SA PERIMETRE
AV JOLIOT CURIE
17180 PERIGNY
12

1164 - CPR - FLUIDICIM
EN 934-2 : 2009

Adjuvant pour béton super plastifiant /
haut réducteur d'eau
(FLUIDICIM) EN 934-2 : T3.1/3.2

-Teneur en CI < ou = à 0.10% en masse
-Teneur en Na₂O < ou = à 1.50 % en masse
-Autres caractéristiques essentielles : voir fiche technique
-Substances dangereuses : voir fiche de données de sécurité
Mode d'emploi : S'emploi en dilution avec l'eau de gâchage
Dosage recommandée : 0.4 % par rapport au poids du ciment
N°lot :
DLU : 1 an à compter de la date de fabrication
Capacité : en volume ou en poids
Code emballer : EMB 2805 1B
A conserver à l'abri de la lumière, la chaleur et le gel

PRODUIT A USAGE PROFESSIONNEL
CRAINT LE GEL

Retrouvez nos vidéos sur notre chaîne YouTube
« Périmètre bâtiment »

Produit à usage strictement professionnel. Risque de réaction chimique dangereuse. Eviter absolument le contact ou le mélange avec d'autres produits chimiques. Fiche de Sécurité disponible sur notre site Internet www.perimetre.pro, rubrique « Produits ». Cette fiche technique annule et remplace toutes les précédentes concernant ce produit. Les informations contenues dans la présente notice sont l'expression de nos connaissances et des résultats d'essais effectués dans un souci constant d'objectivité. Elles ne peuvent cependant en aucun cas être considérées comme apportant une garantie ni comme engageant notre responsabilité en cas d'application défectueuse, puisque la manipulation et la mise en œuvre de notre produit échappe à notre contrôle. Il appartient à l'utilisateur de s'assurer par des essais préalables que le produit convient parfaitement à l'usage auquel il le destine. Notre garantie ne saurait excéder le remplacement d'un produit reconnu défectueux dans un délai d'une année après sa livraison. DLU 1 an. 23/06/2022